

Les clients des assurances méritent autre chose

La réglementation maximale est préjudiciable à l'efficacité et à la concurrence entre assureurs.

Au détriment des intérêts des assurés.

HENRI SCHWAMM*

La frénésie réglementaire des uns et leur volonté d'enfermer le secteur financier dans un carcan n'ont d'égale que la condamnation sans appel de toute forme d'intervention publique des autres.

Entre ces deux attitudes extrêmes, y a-t-il place pour un régime réglementaire acceptable, fondé sur des principes éprouvés, dûment proportionné et soucieux par-dessus tout d'une analyse coût-bénéfice rigoureuse? Sans doute, même si – tous les experts indépendants le savent – définir des solutions réglementaires et de surveillance optimales relève pour ainsi dire d'une mission impossible. Alan Greenspan avait coutume de dire que la sphère financière est trop complexe pour être appréhendée par les régulateurs. Et à supposer qu'un modèle de réglementation existe, quel serait le niveau adéquat d'intervention: national, européen, mondial? Car intervention il y a et il y aura, tant la pression politique et sociale est forte dans les pays touchés.

La réglementation est censée prévenir ou atténuer les conséquences négatives à la fois des défaillances du marché et des interventions publiques inoppor-

tunes. Toute réglementation est, par conséquent, un compromis. Sa pertinence doit être appréciée en fonction des avantages qu'elle apporte par rapport aux coûts qu'elle engendre. Autant dire qu'elle est par essence imparfaite. Le système financier évolue constamment. Le débat sur la question de savoir ce qui doit être réglementé et ce qui ne doit pas l'être évolue lui aussi sans cesse. Les assureurs sont conscients de ces difficultés. Dans l'ouvrage qu'à l'invitation de l'Association de Genève 33 experts viennent de consacrer à l'avenir de la réglementation (paru chez Palgrave Macmillan), ils n'en sont pas moins tentés de définir ce qu'à leurs yeux et chacun à sa manière «réglementation optimale et non maximale» veut dire pour le secteur de l'assurance (7% du PIB mondial et 11% des actifs financiers mondiaux sous gestion). Denis Kessler, président exécutif du groupe français de réassurance SCOR, donne le ton dans la préface du livre. Une réglementation «maximale» est préjudiciable à l'efficacité et à la concurrence entre assureurs, au détriment en fin de compte des intérêts des assurés eux-mêmes, explique-t-il. Selon lui, peut être qualifiée d'«optimale» une intervention publique en quête d'équilibre entre deux forces: celle qui laisse au marché une marge de manœuvre la plus grande possible et celle qui autant que faire se peut en limite les abus. La crise financière récente était la première globale de son espèce. Elle appelait donc logiquement une réponse coordonnée globale-

ment. Malheureusement, il n'en est rien. La plupart des gouvernements ont réagi d'une manière très protectrice, en se focalisant sur leurs seuls intérêts nationaux. Autre obstacle à une réglementation effective du secteur de l'assurance: l'illusion de croire qu'une seule et même solution vaut pour tous les services financiers. C'est à propos de la liquidité que cette illusion s'est avérée la plus néfaste. Le cruel manque de liquidité des banques a entraîné, c'est vrai, la crise financière au bord de la crise systémique. L'assurance, qui dépend beaucoup moins de la liquidité – elle en est même un pourvoyeur net – n'y était pour rien. Comment dès lors, interroge le patron de SCOR, les gouvernements peuvent-ils vouloir appliquer le même régime réglementaire à deux services financiers si différents?

La réglementation doit être prospective et ne pas se pencher exclusivement sur les crises d'hier. La boîte à outils réglementaires pour l'assurance doit contenir de nouveaux instruments qualitatifs et ne pas se limiter à l'examen d'aspects purement quantitatifs tels que la solvabilité. Le nouveau cadre réglementaire doit anticiper les tendances à venir. Il devra par exemple se préoccuper d'une gestion active des risques au niveau de chaque compagnie d'assurance et de réassurance. La réglementation la plus efficace possible est d'ailleurs celle qui se rapproche le plus du modèle d'affaires et du profil de risque de chaque entreprise et qui s'efforce de vérifier que sa gestion du capital

est pleinement conforme à son modèle d'affaires. Une fois qu'il a permis de définir l'appétence pour le risque, le processus réglementaire devra chercher à savoir si le capital requis correspondant est disponible.

Ce n'est pas tout. Le monde dans lequel nous vivons n'est pas stable. Tant s'en faut. Les cycles sont inséparables des marchés économiques et financiers. Le mieux que les régulateurs puissent espérer est de réduire la force des mouvements cycliques. Vouloir les supprimer est pure fantaisie.

Ultime recommandation du réassureur français: un système réglementaire trop descriptif donnerait lieu à de nouvelles opportunités d'arbitrage et pourrait provoquer une nouvelle crise. Toute réglementation se doit d'atténuer la concurrence, surtout pas de la supprimer. Ce serait la mort de l'innovation.

*Université de Genève

**L'ASSORTIMENT
RÉGLEMENTAIRE
POUR L'ASSURANCE
DOIT CONTENIR
DE NOUVEAUX
INSTRUMENTS
QUALITATIFS ET NE PAS
SE LIMITER À L'EXAMEN
D'ASPECTS PUREMENT
QUANTITATIFS TELS
QUE LA SOLVABILITÉ.**